

Variations sur le mariage

LA déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948) le spécifie et la plupart des Constitutions des pays capitalistes ou socialistes, industrialisés ou en voie de développement, le répètent « la famille est l'élément naturel et fondamental de la Société et de l'État ». On peut donc se demander, puisque la famille est fondée sur le mariage, quels qu'en soient les formes et les rites, quelle est la part de la société et de l'individu dans la nuptialité? L'histoire nous dit qu'autrefois le mariage accordait davantage des familles ou des intérêts que des jeunes gens. Mais qu'en est-il advenu? Les mariages, leur nombre et leur précocité, le choix du conjoint sont-ils livrés au hasard des fantaisies individuelles ou sont-ils encore assujettis à une sorte de pression sociale avec ses normes implicites? Sous les rencontres aléatoires de l'amour, subsiste-t-il un anti-hasard social?

Au XVIII^e siècle, en Europe, le célibat était en général assez important et on se mariait tard; il semble qu'alors le mariage, par sa fréquence et l'âge auquel il se concluait, jouait un rôle régulateur de la natalité pour limiter l'exubérance démographique dans un milieu où régnait la fécondité naturelle. La France faisait exception, le célibat était moindre et l'on s'y mariait plus tôt qu'ailleurs en moyenne; or, justement, la France était le seul pays où l'on commençait à pratiquer la limitation des naissances. L'étude de l'évolution de la nuptialité par département au XIX^e siècle confirme cette impression; au départ, les départements à plus faible natalité ont la plus forte nuptialité et inversement (1) et depuis 1850, la nuptialité a particulièrement augmenté dans les régions où la fécondité a diminué davantage.

En France, selon Moheau, vers 1778, le célibat était le sort d'environ 13 % des femmes à 50 ans

(il était de 10 % en 1930). L'âge moyen au mariage semble, au XVIII^e siècle, être de 26 ans pour les filles et 28 à 29 ans pour les garçons (les filles dans l'aristocratie se mariaient plus jeunes).

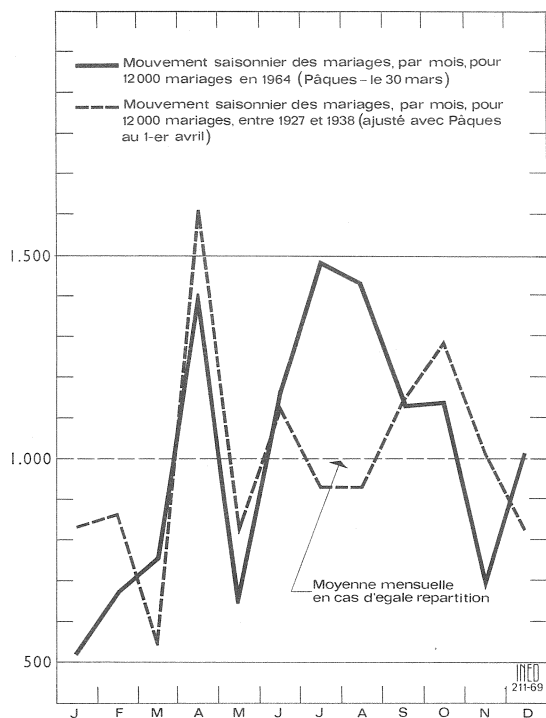
Depuis le début du XIX^e siècle, la proportion des célibataires au 50^e anniversaire, calculée par génération, (1) s'abaisse de 12 ou 13 % jusqu'à 9 % pour la génération née en 1910 (2). La précocité croît également au XIX^e parmi les deux sexes (Tableaux I et II), si bien que l'âge moyen au premier mariage s'abaisse de 28,7 ans pour les hommes nés entre 1821 et 1825, à 25,9 ans pour ceux nés de 1926 à 1930; quant aux femmes des générations correspondantes, l'âge moyen passe de 26,1 ans à 23,1; l'essentiel de cette baisse intervient d'ailleurs avant 1900. Au-dessous de 20 ans, le pourcentage des mariages augmente sensiblement pour les femmes et très faiblement pour les hommes (3). Mais l'accroissement est plus marqué du côté masculin entre 20 et 25 ans. En somme, durant les cent cinquante dernières années, la précocité du mariage a augmenté sensiblement et son intensité assez faiblement, pendant que la fécondité diminuait fortement.

(1) Comme en matière de natalité, les statistiques les plus véridiques sont celles calculées sur des générations, donc après coup, et non celles du moment. Mesurer la nuptialité des années 1919-1920 ou 1940-1946 n'est évidemment pas significatif tant les chiffres sont perturbés par la guerre.

(2) A noter, toutefois, l'importance des unions libres dans les centres urbains industriels et notamment à Paris où un pourcentage appréciable de la population vivait en union consensuelle stable. Voir « Classes laborieuses et classes dangereuses » de L. CHEVALIER. *Plon*.

(3) On constate toutefois une augmentation très régulière des dispenses d'âge accordées pour se marier : de 15 à 20 annuellement vers 1889-1895 elles s'élèvent à 98 de 1925 à 1934 et à 200 et plus, en moyenne, de 1945 à 1957, elles approchent de 400 dans les toutes dernières années.

(1) G. DUPLESSIS. « Le mariage en France. »



L'influence des phénomènes sociaux sur la nuptialité se vérifie à l'occasion des crises économiques et des guerres.

La courbe de nuptialité entre 1800 et 1870 est littéralement hachée d'indentations nombreuses qui reflètent les conditions économiques du moment, alors que de 1872 à 1911, les variations sont de plus faible amplitude et moins nombreuses, car l'élévation progressive du niveau d'existence libère un peu les hommes de la dépendance des récoltes et du prix du blé.

En revanche, l'action des guerres est plus intense au xx^e siècle qu'autrefois du fait de leur ampleur. Les conflits mondiaux récents ont momentanément bouleversé la nuptialité (1); ils donnent l'occasion de voir comment l'organisme social compense et adapte, à l'insu des intéressés, les irrégularités qu'ils ont engendrées. Au lendemain du premier conflit mondial, en 1918, les vingt classes d'âge de 1881 à 1900 devaient faire face au double problème du rattrapage des mariages retardés et du déséquilibre des sexes dû aux pertes de guerre (24 % de décès parmi les générations nées de 1891 à 1895, 5 à 20 % parmi les autres); or, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, ce déséquilibre, ce manque d'hommes, ne provoque qu'une élévation de 1 à 2 % seulement du célibat féminin dans les générations nées de 1896 à 1905. Louis Henry (2)

(1) Au regard de 299 000 mariages en 1913, on en relève 75 000 en 1915, 108 000 en 1916 et 623 000 en 1920. Lors de la seconde guerre mondiale, l'écart est moins grand : de 274 000 mariages en 1938, on tombe à 177 000 en 1940, à 205 000 en 1944 autre année de combat sur le territoire; mais on remonte à 517 000 en 1946.

(2) « Perturbation de la nuptialité après 1914-1918 ». *Population* 1966 n° 2.

a démonté le mécanisme de cette réadaptation sociale : l'insuffisance potentielle d'époux a été compensée par des mariages plus nombreux avec des étrangers, par un moindre célibat masculin, par l'accroissement de la fréquence des remariages des veufs et divorcés et surtout par une modification du rapport d'âge entre conjoints, les femmes épousant des hommes plus jeunes, ce qui a permis à cette perturbation subite de s'amortir dans le temps en se prolongeant de proche en proche, mais avec une intensité de plus en plus atténuée.

Ce phénomène se répète d'ailleurs vers 1965 où des générations de 400 000 à 425 000 jeunes filles (nées depuis 1946) arrivent à l'âge du mariage et trouvent comme partenaires des générations âgées de trois ans de plus, ne comptant que 285 000 à 320 000 garçons nés pendant la guerre. Cette situation devrait accélérer le rapprochement de l'âge des conjoints. La répartition mensuelle des mariages dans l'année, et ses variations au cours du temps (1), apportent une excellente illustration de cette « pesanteur sociale » sur des actes réputés relever du libre arbitre. Les interdits religieux autrefois (Carême, Avent), des traditions locales, des exigences économiques (moissons, vendanges) font que le chiffre mensuel des mariages passe du simple au triple au cours de l'année. Entre les deux guerres, jusqu'en 1937 (voir graphique), les mariages étaient les plus nombreux dans le mois suivant le Carême et en octobre, les minima se situaient en janvier, mars et mai. Leur répartition est maintenant profondément modifiée, sans doute sous l'influence de la généralisation des congés payés et de leur concentration, en France, sur deux mois; juillet et août sont désormais les mois les plus propices au mariage. Les règles de l'Église relatives au Carême et à l'Avent sont moins observées.

En revanche, novembre était, au xix^e siècle, un mois de nombreux mariages (faible activité agricole); or, ce mois commença d'être évité en 1875 dans la Creuse et la défaveur s'étendit progressivement en tache d'huile dans le Centre, jusqu'à 1^{re} la guerre; désormais, novembre est partout de plus en plus abandonné. Alors qu'au xix^e siècle, on se mariait peu en mai, uniquement dans le sud de la Bretagne et sur le littoral méditerranéen, ce mois est de plus en plus délaissé, si bien qu'il constitue un nouveau point bas. De 1962 à 1967 inclus, le pourcentage des mariages conclus en juillet monte régulièrement de 11,2 % à 15,04, alors qu'en novembre le pourcentage décline de 5,9 % à 4,86 %. Plus du tiers des mariages, 35,54 %, ont été conclus au cours du troisième trimestre en 1967, contre 31,5 en 1962 et 24,1 % dans la période 1926-1930 (voir Tableau III). Le démographe constate; à l'historien et au sociologue d'expliquer, mais le fait social est ici flagrant.

(1) « Le mariage, coutume saisonnière. » J. BOURGEOIS-PICHAT. *Population* 1946 n° 4.

Il l'est aussi dans le choix du conjoint (1). Une enquête représentative, menée en 1959 auprès de 1 646 couples par la section de psychosociologie de l'INED, montre bien que le hasard seul ne préside pas à la formation des couples. La « proximité » des futurs conjoints, dans l'espace, dans l'échelle sociale et dans le niveau culturel accroît énormément la probabilité de formation des couples; 60 % des couples interrogés vivaient dans la même commune avant le mariage; la similitude des milieux socio-professionnels est élevée surtout aux deux extrémités de l'échelle sociale, le niveau d'instruction est le même dans 66 % des ménages, les conjoints sont de même religion ou sans religion l'un et l'autre dans 92 % des cas.

Si les mariages ne sont plus « arrangés » par les familles, ils sont encore conditionnés, dans une certaine mesure, par l'environnement social. L'occasion de la première rencontre illustre d'ailleurs assez bien cette participation de la société : 52 % des conjoints se sont connus sur les lieux d'études, de travail, par relations d'enfance, de famille, de voisinage ou sur présentation, toutes occurrences où la part sociale est élevée, alors que 15 % seulement des

(1) « Le choix du conjoint ». Alain GIRARD. Cahier n° 44. INED.

conjoints se sont rencontrés fortuitement et 10 % sur des lieux de distraction; quant aux 23 % des couples qui se connurent au bal ou dans une réunion de société, le hasard et la proximité sociale se les partagent sans doute, car n'importe qui ne fréquente pas n'importe quel bal.

M. A. Girard, responsable de cette enquête, écrivait : « Le mariage obéit toujours, dans son principe, à des normes collectives fixes et durables qui contribuent à maintenir les structures et les traditions antérieures. » On s'en aperçoit d'ailleurs par ses rites qui, s'ils évoluent avec la société, le font avec un retard certain.

Si le mariage était autrefois conditionné fortement par la société avec ses traditions, ses mœurs, ses interdits et ses contraintes, on pourrait croire que l'évolution accélérée vers la libération de l'individu aurait soustrait le mariage à la pression sociale. Or, malgré le progrès de l'individualisme, l'hypothèque sociale sur le mariage demeure, statistiquement parlant, importante. Est-ce là ce qu'exprimait Levi Strauss lorsqu'il écrivait « tout mariage est... une rencontre dramatique entre la nature et la culture » ?

P. LONGONE.

DÉMOGRAPHIE

Pourquoi seulement un ou deux enfants ?

Question intéressante en période de baisse de la natalité, la section de psycho-sociologie de l'INED l'a posée, en 1968, dans une enquête sur les mobiles de la limitation des naissances. Des résultats de ce sondage, auprès de 2 200 femmes mariées environ, appartenant à tous les milieux socio-professionnels, nous ne retiendrons que les traits saillants, M. Louis Roussel ayant analysé l'enquête en détail dans la revue *Population* d'avril 1969.

L'échantillon enquêté était divisé en 5 groupes socio-professionnels et comportait des effectifs féminins égaux pour les groupes d'âges de 5 en 5 ans jusqu'à 44 ans, ainsi que 5 groupes également analogues par le nombre d'enfants : 0, 1, 2, 3, 4 et plus; ainsi pouvait-on apprécier les réponses en fonction du milieu socio-professionnel et de l'étendue de la famille des personnes interrogées. En revanche, l'échantillon n'était pas représentatif de l'ensemble de la population.

QUELQUES CHIFFRES

TABLEAU I

Répartition des mariages de célibataires de sexe féminin selon l'âge, pour 1 000 mariages conclus avant 50 ans (en l'absence de mortalité).

Ont été conclus	Génération 1821 à 1825	Génération 1926-1930 (a)	Génération 1960 (b)
de 15 à 19 ans	159	287	448
de 20 à 24 ans	386	470	418
de 25 à 29 ans	239	162	83
de 30 à 34 ans	125	55	25
de 35 à 49 ans	91	26	26
Age moyen (en années).....	26,1	23,1	21,5

(a) Jusqu'en 1967, les faits confirment cette extrapolation calculée en 1961.
(b) Prévision d'après la tendance des dix dernières années.

TABLEAU II

Pourcentage des célibataires dans la population.

	15 à 19 ans		20 à 29 ans		30 à 39 ans		40 à 49 ans	
	H	F	H	F	H	F	H	F
1851	99,8	96,6	73,9	55,4	26,2	22,5	13,2	15,4
1931	99,4	92,7	55,2	36,7	15,8	15,8	9,6	11,6
1967	99,13	93,07	53,17	31,57	18,13	10,13	11,04	8,48

Les chiffres pour 1851 et 1931 sont extraits de l'ouvrage : « Les mariages en France » de G. DUPLESSIS.

TABLEAU III

Nombre de mariages par mois (pour 100 mariages par an).

	Mai	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Moyenne 1906-1910	7,95	7,10	6,34	8,40	10,49	10,62	6,51
Moyenne 1926-1930	7,35	7,37	7,23	9,54	10,78	8,65	7,02
1967	4,48	15,04	9,69	10,81	8,40	4,86	9,22

Nous n'avons retenu que les mois pour lesquels les modifications de pourcentage sont très fortes : en hausse le 3^e trimestre (congés payés, diminution de la population agricole) et décembre; en baisse mai, octobre et surtout novembre.

Les réponses relatives à la fécondité des enquêtées, à l'image qu'elles se font de la famille idéale, confirment des informations déjà acquises.

La partie la plus fructueuse de l'enquête est celle qui est relative aux motifs de limitation du nombre d'enfants. Deux questions différentes ont été posées concernant, d'une part, le refus d'un second enfant, d'autre part, la limitation de la famille à deux enfants; les réponses divergent sensiblement dans les deux cas, mais, sur ces points, il faut relever la proportion très forte des non-réponses ou des réponses évasives (43 %), si bien que les réponses prises en compte ici ne concernent qu'un peu plus de la moitié de l'échantillon.

Le refus d'un deuxième enfant est expliqué, en premier lieu, par des mobiles réunis sous le vocable « bien-être du couple » qui regroupent les réponses ayant trait au désir de liberté ou d'indépendance des parents, à la crainte des responsabilités, à l'égoïsme. Cet ensemble de motivations vient très largement en tête et rassemble 44 à 73 % des réponses selon le milieu et la taille de la famille des enquêtées. En deuxième rang, se place, loin, le travail de la mère (6 % à 22 % des réponses), puis, à peu près à égalité, la santé de la mère, le manque d'argent; ensuite, l'avenir difficile de l'enfant et, en dernier, le logement insuffisant. Comme l'écrit M. Roussel, « la limitation à 1 enfant de la descendance du couple est rarement justifiable d'une contrainte véritable; elle ressort, selon l'opinion de la majorité des femmes, d'un choix égoïste ».

Le refus d'un troisième enfant, en revanche, est d'abord attribué au manque d'argent (28 à 52 % des réponses), en second lieu, à la recherche du « bien-être du cou-

ple » et au souci relatif à l'avenir de l'enfant, à peu près à égalité, et en dernier, au « travail de la mère ». Le rang accordé à la préoccupation « avenir de l'enfant » est, au fond, associé à des considérations matérielles, à la crainte de manquer de ressources pour donner les mêmes chances au troisième enfant qu'aux deux autres; l'aspect financier est donc mis en relief dans la motivation du refus d'un troisième enfant.

Le mythe de la pilule

Le questionnaire comportait, problème d'actualité, une question sur l'effet présumé de la pilule sur la natalité. Le public semble avoir une opinion bien arrêtée sur le sujet puisqu'on recueille 90 % de réponses parmi lesquelles 57 à 69 %, selon les groupes socio-professionnels, prévoient une diminution de la fécondité (64 % pour l'ensemble).

Quels facteurs pourraient favoriser la natalité? Un échantillon de modifications éventuelles des conditions de vie pour y parvenir était soumis au choix des enquêtées : plus grande facilité d'obtention d'un logement, de recours au travail partiel, augmentation des bourses scolaires, des allocations familiales, du montant des primes à la première naissance ou de l'allocation de salaire unique, accroissement du nombre de crèches et de garderies, réduction des impôts pour les familles nombreuses.

Les non-réponses sont ici beaucoup moins nombreuses qu'à la question relative aux motifs de limitation des naissances. En ne retenant que les réponses des femmes dont le niveau de fécondité est moyen ou inférieur à la moyenne, on obtient un avis qui, dans la perspective de l'obtention d'une naissance supplémentaire, est utile à connaître, bien

qu'il faille tenir compte d'une certaine attitude « vertueuse » des personnes interrogées, habituelle dans ce cas, qui réduit sans doute un peu le nombre des réponses favorables à l'octroi d'argent.

Si l'on classe, pour chacun des groupes socio-professionnels, les solutions dans l'ordre des préférences recueillies, l'aménagement du travail à temps partiel vient nettement en tête (3 fois 1^{er} sur les 5 catégories, une fois 3^e et seulement 7^e pour les agriculteurs).

L'augmentation des bourses scolaires vient en second (une fois premier, 3 fois 2^e, une fois 3^e).

Les facilités de logement prennent la troisième place avant la multiplication des crèches et des garderies.

L'augmentation des allocations familiales se place en 5^e rang (les agriculteurs la mettent en 3^e, les ouvriers et commerçants au 4^e, les cadres moyens et supérieurs, les employés et professions libérales au 7^e rang).

Bon dernier, l'accroissement des primes à la naissance (3 fois 7^e et 2 fois 8^e pour les 5 catégories socio-professionnelles).

« De toutes les mesures envisagées, écrit M. Roussel, l'aménagement du travail à temps partiel constituerait sans doute la réforme la plus efficace. » En effet, si l'amélioration de la natalité dépend essentiellement d'une naissance supplémentaire dans les ménages ayant un ou deux enfants, c'est alors que le problème du travail féminin entre le plus souvent en conflit avec les charges maternelles, car il est rare que les mères de 4 enfants et plus travaillent, sauf lorsque les derniers sont entièrement élevés.

Cette enquête révèle également l'importance psychologique qu'aurait un développement de mesures spécifiques (bourses, logement, garderies).

Il semble que les enquêtées, dont un pourcentage fort élevé avait invoqué le « manque d'argent » pour justifier le refus d'un troisième enfant, réagissent différemment une fois mises en présence d'un choix d'améliorations matérielles des conditions de vie. Elles sont, d'une part, bien plus nombreuses à répondre, et d'autre part, elles songent aux moyens pratiques de concilier travail de la femme et maternité, plus qu'à l'accroissement de l'aide provenant de la Sécurité sociale.

J. M.